



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la deuxième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain pour l'année 2018, tenue au 819, rue Notre-Dame Est, Champlain (Québec), le 13 novembre 2018 à 19 h.

Sont présents :

Thierry Archambault-Laliberté – Environnement Mauricie (Environnement)
Rémi Gagnon – Diana Food (Organisme local)
Christian Gendron – MRC des Chénoux (Municipal)
Robert Lanouette – Citoyen (Voisinage)
Guy Simon – Municipalité de Champlain (Municipal)
Pierre Tardif – RGMRM (Exploitant)

Invités :

Stéphane Comtois – RGMRM (Exploitant)
Patrick Milot – Matrec (Opérateur)¹

1. MOT DE BIENVENUE ET VERIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et aux invités et les remercie de leur présence. Il invite M. Pierre Tardif, directeur général de la RGMRM depuis le début du mois d'août, à se présenter brièvement.

Auparavant, M. Tardif occupait les fonctions de directeur général de la *Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon*. La Régie est responsable d'un projet de centre régional de traitement des résidus organiques par biométhanisation à Beauharnois, en Montérégie.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres du comité à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel, puis en fait la lecture à voix haute. Le point varia demeure ouvert.

Il est proposé par M. Simon et appuyé par M. Tardif d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 11 JUIN 2018

M. Simon invite les membres du comité de vigilance à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre du 11 juin 2018.

¹ En remplacement de M. Doucet, absent pour une durée indéterminée pour cause de convalescence.

M. Simon note qu'il faut y ajouter une mention que M. Lanouette en était absent, malgré le fait qu'il ait transmis des points à aborder et commentaires au préalable. La modification sera apportée.

Il est proposé par M. Gendron et appuyé de M. Gagnon d'adopter le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCES-VERBAL DU 11 JUIN 2018

4.1. Horaire des écocentres

Lors de la précédente rencontre, il avait été question de la pertinence de devancer les heures d'ouverture d'été des écocentres de Shawinigan, Saint-Etienne-des-Grès, Champlain et Louiseville. A ce sujet, M. Comtois mentionne que les employés des écocentres, entre 15 et 25 selon la saison, sont officiellement syndiqués depuis la deuxième semaine de novembre. Dans le cadre de la négociation de la première convention collective, les heures d'ouverture seront ouvertes à discussion, ce qui pourrait aller dans le sens de la demande dont il est question.

4.2. Publication des ordres du jour et procès-verbaux

M. Lanouette rappelle une demande déjà exprimée, à l'effet que les ordres du jour et procès-verbaux soient affichés en ligne dans les délais prescrits par le MELCC. Afin de respecter ces délais – au moins 10 jours avant la date de la réunion pour l'ordre du jour et dans les 30 jours après la réunion pour le procès-verbal –, le comité statue sur les actions suivantes :

- Environ 15 jours avant la réunion, l'ordre du jour validé par MM. Simon et Tardif est envoyé à la RGMRM, pour publication en ligne au moins 10 jours avant la réunion à l'adresse mentionnée ci-après ;
- Environ 10 jours suivant la réunion, le procès-verbal est envoyé aux membres du comité pour approbation électronique, avec un délai pour émettre des commentaires, puis acheminé à la RGMRM pour publication en ligne dans les 30 jours qui suivent la tenue de la réunion au www.rgmr.com/comite-vigilance/champlain/index.php (avec la mention non-adopté).

5. SUIVI DE L'ARRIVEE DES MATIERES RESIDUELLES AU LET DE CHAMPLAIN

M. Milot informe le comité que la limite annuelle maximale autorisée de 100 000 tonnes sera atteinte, et assure qu'elle ne sera pas dépassée et que l'ensemble des matières de la MRC des Chenaux pourront y être acheminées. Il estime à plus ou moins 600 tonnes le volume hebdomadaire enfoui.

6. LIMITATION ANNUELLE DE LA RECEPTION DE TONNAGE

6.1. Suivi de la demande d'augmentation du tonnage

M. Comtois note que la demande de modification du décret 316-96 déposée au MELCC en juin 2018 en vue de faire passer de 100 000 à 150 000 tonnes la limite annuelle maximale autorisée pour le LET est toujours à l'étude auprès du Ministère. L'entreprise Matrec a d'ailleurs transmis de nouveaux documents soutenant cette demande au début du mois d'octobre, afin de répondre aux interrogations des responsables de l'analyse du dossier. Si

l'échéance initiale visée était la fin de 2018, les délais qui s'allongent laissent plutôt croire que l'autorisation sera octroyée en 2019.

En réponse à M. Lanouette, qui désire savoir si le site pourrait fermer plus tôt si l'autorisation est octroyée, M. Simon informe le comité que la demande n'a pas pour effet d'augmenter la capacité totale du site, mais plutôt d'accroître les tonnages annuels qui y sont enfouis. Il pourrait donc effectivement voir sa date de fermeture avancée.

7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU LET DE CHAMPLAIN ET AVIS DE NON-CONFORMITE

7.1. Avis de non-conformité

Une correspondance d'avis de non-conformité du MDDELCC a été acheminée à la RGMRM le 10 septembre 2018. Il concerne le non-respect des normes de rejet au système de traitement du lixiviat (avril-mai 2018) et dépassement des normes pour les eaux souterraines aux puits F-5 et F-8 (campagnes printemps et été 2018), et est lié à un avis reçu le 20 février 2018.

En ce qui concerne le puit F-5, M. Comtois note que de tels dépassements sont régulièrement observés au LET de Champlain et que cela constitue le bruit de fond du piézomètre. En raison de la présence sur le site de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES), qui se trouve en surface et non en profondeur et qu'au moment du remplacement des LES par des LET, le lieu d'enfouissement n'était pas à pleine capacité, une quantité significative d'eau s'est accumulée. Cette caractéristique, en plus des fluctuations saisonnières, fait en sorte qu'un problème récurrent est observé au puit F-8. Les travaux pour remédier à cette situation seront effectués au printemps 2019 et le MELCC sera avisé de cette nouvelle échéance. Aucune amende de la part du MELCC n'est prévue.

7.2. Suivi environnemental du site

En ce qui concerne l'incapacité de Matrec à traiter les eaux usées provenant de Diana Food sur le site du LET à l'été 2018, (il en a été question à la réunion du 11 juin), M. Gagnon mentionne que la résolution est en bonne voie et que les relations avec l'entreprise sont bonnes. Il ajoute que Diana Food avait alors dû transporter quotidiennement ses eaux usées par camion-citerne vers des sites de traitement hors-Mauricie.

8. TRAVAUX REALISES DEPUIS JUIN 2018 ET A REALISER SUR LE SITE

8.1. Travaux réalisés par la RGMRM

Il n'est pas question de travaux réalisés par la RGMRM.

A la demande de M. Simon, M. Comtois informe le comité que les terrains de la MRC des Chenaux et de Diana Food appartiennent à la RGMRM, avec qui les deux organisations ont un bail de location emphytéotique.

8.2. Travaux réalisés par Matrec

M. Milot informe le comité du prolongement vers l'Est de la cellule A, en direction de la cellule B, entrepris en octobre, d'une capacité approximative de 115 000 mètres cubes supplémentaires à l'enfouissement. L'argile et le sable retirés sont actuellement entreposés derrière le bâtiment de Diana Food. Le mur de bentonite séparant la cellule A de la cellule B a donc été retiré, et un mur d'argile temporaire sera installé afin de minimiser l'apport d'eau dans la section à traiter au fur et à mesure que les travaux progressent.

Il note qu'un nouveau prolongement de superficie similaire devra être fait l'an prochain et que des démarches ont été entreprises à ce sujet auprès d'un entrepreneur.

9. INFORMATION SUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION

9.1. Etat d'avancement du dossier de la phase II envisagée par Matrec

M. Tardif informe le comité que des discussions avec Matrec ont récemment été entamées et que la RGMRM en est à regarder différents éléments financiers concernant le LET de Champlain. Il n'est pas en mesure d'en dire davantage pour l'instant. Il s'agit, ajoute M. Simon, de longues démarches impliquant la réalisation de plans, d'études d'impacts et de diverses préparations financières. L'objectif est qu'il y ait une continuité entre la fermeture du site et son agrandissement, de manière à permettre une poursuite des activités sur le même lieu et dans les mêmes conditions. On vise la réalisation d'une phase II en 2026.

10. VARIA

10.1. Effarouchement des oiseaux

M. Lanouette désire avoir des informations sur les stratégies d'effarouchement des goélands privilégiées par la RGMRM pour le LET de Saint-Etienne-des-Grès. M. Comtois informe le comité que plusieurs approches ont été testées, notamment l'utilisation d'un laser, peu efficace, et d'un faucon, très coûteux. Il note que l'approche la plus efficace demeure de varier les stratégies employées.

10.2. Accès des écocentres aux industries, commerces et institutions (ICI)

M. A.-Laliberté désirant savoir s'il est dans les plans de la RGMRM de permettre l'accès des écocentres aux ICI, M. Tardif informe le comité qu'il en a été question, mais qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet. M. Comtois ajoute que l'existence de nombreux recycleurs en Mauricie permet déjà que les résidus des ICI soient partiellement valorisés. Il ajoute que les écocentres ne doivent pas devenir des lieux de transit pour des matières destinées à l'enfouissement.

M. A.-Laliberté cite l'exemple de la Saint-Alexis-des-Monts qui, depuis l'implantation de son écocentre à l'été 2018, a vu chuter le nombre de dépôts illicites sur son territoire.

10.3. Implantation de la collecte et du traitement des matières organiques

M. Lanouette désirant savoir où en est la réflexion de la RGMRM quant à l'implantation de la collecte et du traitement des matières organiques, M. Tardif informe le comité que la technologie et le site sont en cours d'évaluation. Une implantation au début de l'année 2021 est visée.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Le 13 mai 2019 à 17h, à l'Hôtel-de-ville de Champlain.


12. LEVEE DE LA REUNION

20 h 10

Proposé par M. Tardif

Appuyé par M. Gendron

ADOPTE.



M. Thierry Archambault-Laliberté, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain